

« *Sur la politique rationnelle* »* (Lamartine, 1831)

Edition critique de Romain Jalabert

Un précieux outil de contextualisation

Par Guy Fossat, *sitelamartine.com*

NB. Les références des citations qui suivent se reportent à la pagination de R. Jalabert. « *Les citations de Lamartine sont entre « ... » et en italique* ». Abréviation : SPR (*Sur la politique rationnelle*). Nbp=note de bas de page de RJ.

*Société des Textes français Modernes, 2001, 162 pages. Distribution Classiques Garnier

Dans cette note de lecture je me propose de monter en quoi l'édition critique de Roland Jalabert (RJ) m'a permis de relire cet essai de Lamartine. Me sont apparus des aspects que j'ignorais de son projet et de ses relations politiques.

Ce que j'ai particulièrement apprécié c'est la précision et la pertinence :

-des notes de bas de pages. Exemple : RJ se réfère à un brouillon de Lamartine de SPR, le compare à la version publiée, s'interroge sur l'écart de sens ainsi marqué et constate que : « Lamartine se montrait plus explicite au brouillon. » (nbp n°68, p.74)

-de l'Introduction. Exemple : précisions sur le contexte de l'actualité parlementaire. Les débats sur la suppression de la paierie héréditaire, « eurent lieu du 25 août au 18 octobre 1831 à la Chambre des députés et du 22 au 28 décembre à la Chambre des pairs. » (RJ, p.9)

-des Annexes. Exemple : intérêt de trouver ici des textes de Lamartine, complets, réunis, ou difficiles à se procurer. (Voir plus loin, p.3, Autres thèmes chers à Lamartine)

1

oo

Auparavant, toutefois, j'indique quelques repères de **la trajectoire politique de Lamartine** au moment où il publie SPR, en octobre 1831.

1-Trajectoire politique de Lamartine

Lamartine avait exercé des fonctions « politiques » au sens large du terme, bien avant l'âge de 40 ans qu'il atteignait en 1830. Il pouvait alors briguer une responsabilité nationale, la députation.

D'une manière générale, il s'était intéressé à la « chose publique » et avant les législatives de 1831, il avait connu deux expériences directes d'une responsabilité publique, mais porteuses chacune d'un enjeu ou prestige bien différents :

-en mai 1812, il avait été nommé maire de Milly par le préfet, Louis de Roujoux, ami de la famille Lamartine ; il a alors 22 ans, et vient de se faire remplacer dans les armées de Napoléon après avoir tiré le mauvais numéro ;

-en 1820, il avait commencé une carrière professionnelle comme attaché d'ambassade en Italie.

En 1830, il vit intensément les Journées de Juillet, la chute du roi Charles X et l'arrivée de son successeur, Louis-Philippe Ier. Pour Lamartine, l'ébranlement des fondements de la monarchie, est objet de réflexions de philosophie politique ; puis l'année suivante, s'ouvre pour lui la perspective d'une candidature de député. Il donne sa démission de diplomate le 16 septembre 1830 au nouveau Ministre des Affaires étrangères.

-au cours du premier semestre 1831 il engage sa première campagne nationale aux législatives. Il est battu de peu, le 6 juillet à Bergues (Nord).

Dans les jours qui suivent, il tient à répondre à la demande du Directeur de la *Revue européenne*** de publier un texte récent sur sa vision de la politique (qui pourrait, éventuellement aussi, inspirer la ligne politique de la *Revue européenne* elle-même). Le titre de Lamartine en est : « *Lettre à M. le rédacteur de la Revue européenne sur la politique rationnelle.* » Lamartine y développe un vaste panorama que la revue ne publiera pas intégralement car trop long ; mais, dans l'immédiat, il répond à ses détracteurs de la récente campagne électorale pour le siège de député.

La SPR proprement dite paraîtra intégralement vers le 20 octobre 1831 -132 pages, édition Gosselin-, soit trois mois après le début de sa rédaction.

**L'*Avertissement* de l'éditeur de cette revue souligne tout l'intérêt de la contribution de Lamartine « M. de Lamartine nous a accordé l'autorisation de publier séparément ce morceau de haute politique, dont l'importance sera appréciée par les hommes qui cherchent le vrai et le bien en dehors des partis et au-delà des idées et des passions du jour. »(p.27)

En 1833 il est élu à la Chambre à la suite de la démission de son "ex-concurrent", le député de Bergues (Nord), Paul Lemaire. Il effectue à cette date son *Voyage en Orient*. Sa première intervention à la Tribune date 1834 : 4 et 8 janvier, premier et deuxième discours *Sur l'Orient*.

-en 1833 élu (1833-1851) au conseil général de Saône-et-Loire dont il fut aussi président pendant quelques années ; pendant la période 1840-1852, il nomme au conseil municipal de Mâcon.

Pourquoi s'est-il engagé dans les élections ? Dès le début de sa brochure Lamartine affirme que dans sa récente campagne électorale, il a répondu à « *une voix importune et forte, une voix qui descend du ciel, comme elle s'élève de la terre, qui nous dit que ce temps n'est pas celui du repos, de la contemplation, des loisirs platoniques, mais que si l'on ne veut pas être moins qu'un homme on doit descendre dans l'arène de l'humanité, et combattre, et souffrir, et mourir s'il le faut avec elle et pour elle ! Vous le savez, je n'ai point refusé ce combat ; je me suis présenté à la France avec la conviction d'un devoir à remplir, avec le dévouement d'un fils ; elle n'a pas voulu de moi.* »(p.29)

2

2-Quelques exemples de ses idées et engagements

RJ remarque : « SRP fut l'occasion pour Lamartine de fixer par écrit sa conception des idées politiques du temps, révélant chez lui un goût de l'abstraction et de l'esquive. Le poète demeurerait fidèle à l'expression "royaliste constitutionnel", qui faisait consensus sous la Restauration. » (p.20)

NB- Dès 1820, tout jeune attaché d'ambassade à Naples, il pense souhaitable qu'un régime royaliste constitutionnel l'emporte à la suite des mouvements qui secouent le royaume des Deux-Siciles, et tout particulièrement, sa capitale Naples.

La forme des gouvernements modernes

...« [Elle] n'est plus soumise à la discussion, tous l'admettent ou tous y tendent. C'est la forme libre, c'est le gouvernement critique de la discussion, du consentement commun ; c'est la république, mais la république mixte, à plusieurs corps, à une seule tête, république à la base, monarchie à son sommet. » (p.47)

Abolir ce pouvoir aristocratique héréditaire. « *La païerie héréditaire est impossible [de nos jours] à faire accepter aux mœurs, car l'esprit humain tend au nivellement, c'est à dire à l'égale répartition des droits et des devoirs politiques.* »(p.48) En revanche, Lamartine considère qu'il existe bien « *une aristocratie de fait, réelle, mais mobile, comme la puissance, le mérite ou la vertu qui la produisent [...], l'aristocratie des descendants d'un grand homme ; je la reconnais et je la respecte.* »(p.49)

Avec un chef ayant la vertu en hérité ? « *Qu'on le nomme président ou roi, peu importe ; il n'est plus monarque, il n'a plus le pouvoir d'un seul, le pouvoir personnel ; il a mieux, il a le pouvoir social résumé en lui. [...] Nous n'adorons plus le pouvoir comme sacré et divin, nous le discutons comme logique, nous le respectons comme loi !* » (p.48)

Suffrage censitaire ou universel ?

On lit souvent que Lamartine était un précurseur en matière de suffrage universel (masculin). En fait, il ne se ralliera à lui qu'en avril 1848.

Aux législatives de juillet 1831, le suffrage censitaire lui convenait bien. Louis Philippe, par une loi du 16 avril 1831 avait même pratiquement doublé le corps électoral : il passe alors entre les mains 170 000 personnes.

RJ contextualise : « En 1831, le suffrage universel était réclamé, à droite, par les légitimistes, et à gauche, par les républicains. En 1848, le refus du gouvernement d'élargir le corps électoral, par abaissement du cens, fut une des causes de la révolution de février. » (nbp n° 36)

A propos des modes de scrutin, Lamartine affirme tout d'abord, un principe de base : « *Il n'y a de vérité dans l'élection qu'autant qu'elle est universelle.* » (p.52). Puis, constatant des circonstances qui rendent l'élection universelle inappropriée, il tempère son principe : « *Si vous la donnez à des classes qui ne la comprennent pas, vous la donnez fictive.* »

« *Election universelle pour être vraie, election proportionnelle pour être juste.* » (p.53). On comprend que « l'élection universelle » correspond au *suffrage universel* de nos jours (masculin, à l'époque). En ce qui concerne « l'élection proportionnelle », pourrait-on la comprendre comme suit : le corps électoral est alors constitué par les propriétaires payant le *cens* : mode *censitaire*. La loi du 16 avril 1831, ajoute à ces électeurs certains autres attestant d'une « capacité », c'est-à-dire d'un certain niveau d'instruction ou de responsabilités. On peut y voir un signe timide d'ouverture. Faut-il le généraliser, lui donner d'autres bases ? Mais Lamartine formule comme suit, l'intérêt du système à instaurer : « *L'élection proportionnelle et universelle [...] fera donner à chacun l'expression réelle de son importance politique réelle par un vote, dans la mesure vraie et dans la proportion exacte de son existence sociale.* » (p. 54). Soit, une combinaison des deux modes de scrutins et de droits nouveaux accordés aux électeurs ?

Autres thèmes chers à Lamartine.

Exemples : annexe II, p.107. *Contre la peine de mort* pour les crimes politiques. Intégralité du « Poème au peuple » du 19 octobre 1830 ;

Annexe III, p.115 et suivantes. *Engagement politique*. Législatives de juillet 1831 : ses diverses professions de foi et ses remerciements aux électeurs de Toulon, Dunkerque, Mâcon ; et sa gratitude aux électeurs de Bergues, à la suite de son échec, à peu de voix près ! ;

Annexe X : son poème *A Némésis*, en réponse aux critiques de sa candidature aux législatives, publiées par le polémiste Barthélémy dans le journal *L'Avenir*.

3-Les grandes parties de sa brochure SPR

Lamartine découpe l'histoire du monde en quatre grandes époques qui sont : « *l'âge théocratique, l'âge tyrannique et l'âge monarchique.* » S'y ajoute ensuite, l'époque rationnelle. « *A l'époque rationnelle du monde, dans l'acception divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu !* » (p.36) « *Nous touchons à l'époque du droit et de l'action pour tous* » (p.37)

§-I à VII-Tout d'abord, il brosse la toile de fond théorique, lyrique et épique des perspectives de la « politique » dans la marche de la civilisation (p.29). Il répond au directeur de la *Revue européenne* que l'époque se révèle propice à des bouleversements. « *Votre théorie sociale sera simple et infaillible : en prenant Dieu pour point de départ et pour but, le bien le plus général de l'humanité pour objet, la morale pour flambeau, la conscience pour juge, la liberté pour route, vous ne courrez aucun risque de vous égarer.* » (p.36). Il se garde bien cependant d'en préciser les conditions et modalités !

§-VIII à X-Ensuite, il porte son regard sur le monde tel qu'il l'observe en son temps.

Il énumère une série de thèmes relevant de la responsabilité des gouvernants, thèmes sur lesquels il donne son point de vue, valant engagement. Outre les exemples cités précédemment, citons aussi : la presse, l'enseignement, la séparation Eglise-Etat, le pouvoir, le gouvernement, la législation criminelle, la centralisation administrative.

Il conclue sa lettre à la *Revue européenne*, par ces mots, sur le ton du conseil : « *Voilà, monsieur, les principaux délinéaments de la route politique où je voudrais voir marcher nos amis et nos ennemis, où je voudrais que la presse et la parole, le pouvoir et les chambres guidassent la France et l'Europe.* » (p.63)

Auparavant, il a fait l'éloge de la parole délivrée à la tribune : « *Entrons, si on nous en ouvre la porte, dans l'assemblée des représentants du pays ; abordons la tribune avec une parole convaincue, loyale et ferme. Les paroles du mandataire du peuple portent plus loin et plus juste que la voix de l'écrivain.* (p.74) [...] *Descendons de là [de la tribune] aux intérêts du jour : aidons la démocratie à s'organiser pour vivre ; donnons- lui des guides, faisons- lui des lois, créons-lui des mœurs, car elle est seule tout l'avenir du monde.* (p.75) [...] *Rappelons-lui que pour être un peuple libre, il ne suffit pas d'inscrire le mot liberté sur le frontispice de son gouvernement, mais qu'il faut le sceller dans les fondements mêmes [...] Avant tout prouvons- lui qu'il faut être juste et que le droit de tous ne vit que du droit de chacun. Le despotisme peut subsister sur de fausses bases, parce qu'il s'appuie sur la force ; la liberté ne le peut pas, parce qu'elle s'appuie sur la justice.* » (p.76)

Réactions à la publication de SPR ?

Une brochure de Châteaubriant sortie au même moment contrarie le succès de celle de Lamartine.

(RJ, p10) « Un compte rendu globalement favorable, paru dans *Le Temps*, contenait, entre deux compliments, un regret : " *Nous ne pourrions pas trop dire à nos lecteurs ce que M. de Lamartine entend par politique rationnelle.* " »

Son ami Aymon de Virieu lui trouve un "défaut d'idée juste". Et son beau- frère, François de Montherot, remarque : " *J'ai relu attentivement votre Politique rationnelle ; pour longtemps encore ce ne sera qu'une théorie.*"

oo

Remarques récentes de Christian Croisille sur cette publication (courriel à G. Fossat, 19 décembre 2022)

« Malgré la présence de l'épithète « rationnelle » dans le titre, la pensée de Lamartine dans sa brochure est d'abord de nature, sinon utopique, du moins prophétique. Il ne s'agit pas d'un projet de réforme pour un avenir plus ou moins proche, mais d'une « vision » à très long terme. Et si la situation politique de 1830 ou des années antérieures est souvent évoquée, elle l'est toujours de façon très distanciée. Un autre élément à prendre en considération ici, c'est le souci essentiel de Lamartine, dès 1830, d'assurer par tous les moyens l'éducation du peuple, condition nécessaire de son inévitable émancipation : « Si vous donnez l'élection à des classes qui ne la comprennent pas [...], vous la donnez fictive » (p. 53)". »

oooo

Janvier 2023